



Règlement

#ChallengeCôtesdeCôteOr 2025

1. Organisation du Challenge

Le Comité Départemental Cyclotourisme de Côte-d'Or, (Association loi 1901), dont le siège est situé à la **Maison des Associations** (Boite U6) – 2 rue des Corroyeurs – 21000 DIJON, (ci-après "l'Organisateur"), organise du 29/03/2025 à 13H15 au 11/10/2025 à 24H00, un challenge #ChallengeCôtesdeCôteOr, en coopération avec 7 de ses clubs, clubs hôtes.

Le Challenge des Côtes de Côte-d'Or (ci-après Challenge CCO) est un ensemble de plusieurs randonnées cyclotouristes sur route. En 2025, 7 randonnées sont éligibles au Challenge (ci-après randos CCO) et sont officialisées dans le tableau ci-dessous.

1) Dates saison 2025	2) N°de rando	3) liens Vélo en France	4) Club hôte
samedi 29 mars	CCCO 1	Randonnée des Jonquilles	Chantalistes Sport-Culture
samedi 26 avril	CCCO 2	Randonnée des Côtes et Hautes-Côtes	Cercle Laïque Marsannay
Dimanche 18 mai	CCCO 3	La randonnée de la venelle	Asso Cyclo Tourisme Selongey
dimanche 29 juin	CCCO 4	L'Estivale	Les Pierres qui Roulent
Dimanche 14 septembre	CCCO 5	Randonnée des Grands Crus et Climats	Cyclos Randonneurs Dijonnais
Samedi 4 octobre	CCCO 6	L'automne	Beaune Cyclos
samedi 11 octobre	CCCO 7	L'Epleumienne	ASC St Apollinaire

2. Participants et participation

Les randos CCO proposées sont accessibles aux pratiquants réguliers, licenciés FFVélo ou non licencié, membres ou non d'un Club FFVélo ; les pratiquants peuvent utiliser n'importe quel type de vélo, y compris des vélos adaptés. Le challenge consiste à cumuler des participations. Une participation homologuée (article 4) à une rando CCO sera dénombrée à 1 participation. Pour être déclaré participant au challenge CCO il suffit, pendant la durée du Challenge indiquée à l'article 1, d'avoir une

participation homologuée à au moins une rando CCO. **Pour le classement Clubs le participant doit cumuler 2 participations minimums.**

L'inscription à une rando CCO est réalisée à un guichet CCO, au point de départ de la rando CCO, dont l'adresse et les heures d'ouverture sont mentionnées dans des infos pratiques fournies sur le site Véloenfrance par le club hôte (cf tableau de l'article 1).

Tout non-licencié FFCT-FFvélo majeur, doit avoir pris connaissance du questionnaire de santé et des règles d'or affichées au départ des randonnées du club hôte, être en bonne condition physique pour réaliser la rando CCO choisie, avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité.

La participation au Challenge implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement en toutes ses stipulations ainsi que les lois, règlements applicables à la pratique du vélo sur route en vigueur en France.

Tarifs d'inscription : le prix d'inscription est fixé par le club hôte en adéquation avec le prix de ses autres circuits.

3. Dotation et récompenses

Les dotations et récompenses font l'objet d'une concertation en cours avec plusieurs partenaires et les structures FFVélo. Elles feront l'objet soit d'un évènement spécifique, soit d'une invitation des lauréats à l'occasion de l'assemblée générale de l'organisateur.

4. Homologation des participations

4.1) Systématiquement

Les participants disposeront d'un carnet de route numéroté, remis au guichet CCO du point de départ de la rando CCO comme indiqué en article 2. L'opérateur du guichet CCO réalisera des opérations de contrôle au départ et à l'arrivée en apposant un tampon humide portant soit le nom de la localité ou du lieu de contrôle, soit un tampon CCCO (les tampons club sont proscrits). Ces opérations de contrôle homologueront la participation à une rando CCO.

Au retour de la rando CCO et après les opérations de contrôle, le carnet de route, restitué au guichet CCO par le participant, sera conservé par l'opérateur au guichet CCO. Le participant disposera à nouveau de son carnet de route, à la prochaine randonnée CCO à laquelle il participera.

4.2) Fortuitement

En complément des opérations citées en 4.1, des lieux de contrôle surprise pourront être positionnés sur des points de ravitaillement (article n°6) ou sur le parcours, à toute heure du déroulement de la rando CCO, pour vérifier le respect du parcours.

D'autres formes de contrôle pourront être adoptées, d'une rando à l'autre, (passage chez un partenaire, question secrète posée au départ et réponse à l'arrivée, information à relever à un point identifié sur le parcours, etc.)

Ces opérations de contrôle complémentaires homologueront la participation à une rando CCO.

5. Tracé des parcours

Le parcours de chaque rando CCO sera affiché au moins 15 jours à l'avance dans un **lien circuit de la publication** dédiée au Challenge qui sera disponible sur le site de l'Organisateur. Chaque **lien circuit**

d'une rando CCO est associé à une trace GPX avec la distance et le dénivelé. La trace GPX de chaque parcours sera fournie sur les sites des clubs hôtes au plus tard la veille au soir de la rando CCO.

Sauf facilité offerte par le club hôte, support d'une rando CCO, les parcours CCCO ne sont pas fléchés. De même, les circuits ne seront pas fournis sur des documents imprimés. Les participants pourront télécharger la trace du parcours à l'aide d'un QR Code visible sur le lieu de départ.

6. Ravitaillement

Dans les cas où le club hôte ne proposerait pas de ravitaillement sur le parcours d'une rando CCO, chaque participant recevra, au départ, un pack de ravitaillement avec boisson.

7. Assurances

Le challenge CCO est une activité couverte par l'option B de l'assurance fédérale qui apporte, à tout participant non-licencié d'une rando CCO, les garanties obligatoires de responsabilité civile, de défense pénale et de recours.

8. Classements

Les classements publiés avec cumul de participation, seront consultables dans un **lien classement** de la **publication** dédiée au Challenge, disponible sur le site de l'Organisateur (page clubs/randonnées). Le document des classements sera téléchargeable et protégé par un mot de passe. Le mot de passe sera fourni à chaque participant par l'opérateur du guichet CCO au départ d'une rando CCO. Ce mot de passe protégeant le document de classement sera transmis à chaque interlocuteur des clubs FFCT de Côte d'Or. Les classements seront nominatifs et par clubs.

9. Date de clôture du challenge

Le challenge sera clos le **11 octobre 2025** minuit. Les classements définitifs seront officialisés au plus tard le **31 octobre 2025** dans la **publication** dédiée au Challenge CCO, disponible sur le site de l'Organisateur (page clubs/randonnées)

10. Litiges

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai d'un mois suivant la date de clôture du Challenge. Ne seront prises en compte que les réclamations remontées par mail à departement21-challenge@ffvelo.fr.

11. Limites de responsabilité

Arrêt ou modification du Challenge

Le club hôte, organisateur d'une rando CCO, ne saurait être tenu pour responsable si, pour une raison quelconque (météo, force majeure ou toute autre raison) une rando CCCO du Challenge CCO venait à être écourtée, modifiée, reportée ou annulée. En effet, le club hôte se réserve le droit d'écourter, modifier ou annuler une rando du Challenge CCCO si les circonstances l'exigent et ce, sans réparation d'un quelconque dommage pour les participants.

Par ailleurs toute modification du présent règlement, affiché au point de départ de chaque rando CCCO, fera l'objet d'un avenant et/ou d'une information auprès des participants à cette page de **publication** dédiée au Challenge, disponible sur le site de l'Organisateur (page clubs/randonnées).

12. Données personnelles

Les données personnelles collectées sont traitées par l'organisateur responsable du traitement des données personnelles qui a pour finalité la gestion du Challenge ; le challenge nécessite de dénombrer des participations individuelles homologuées pour en publier un classement nominatif, provisoire après chaque manche et définitif après la dernière manche. Ces informations seront conservées par l'organisateur jusqu'à la clôture du Challenge, puis archivées au-delà pour une période de 2 ans. Elles pourront être accessibles par les équipes de l'organisateur en charge de la gestion du Challenge et de la maintenance des données.

13. Communauté des participants au Challenge des Côtes de Côte d'Or

Pendant la durée du Challenge, du 16 mars au 5 octobre, les participants seront invités à partager leurs photos sur une page [Facebook](#) de l'organisateur ou sur le réseau social de leur choix à l'aide des tags suivants :

#challengeCCO2025

#challengecôtesdeCôtéOr2025